

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 26 avril 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale par intérim, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Martine Renaud a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1694/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1695/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1696/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Cantines scolaires - Adoption des prix de vente des aliments pour l'année scolaire 2016- 2017;
8. Remplacement des hottes et enlèvement de certains plafonds acoustiques et d'amiante à l'école secondaire Cap-Jeunesse;
9. Réfection de planchers à l'école l'Oasis et à l'Édifice Le Parallèle;
10. Contrôle d'accès dans 10 écoles de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) - phase 3;
11. Aménagement pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans plusieurs écoles - phase 2;
12. Questions diverses;
13. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

CANTINES SCOLAIRES - ADOPTION DES PRIX DE VENTE DES ALIMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016- 2017 (RCE-1697/SSGC)

CONSIDÉRANT les ententes contractuelles intervenues entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et ses concessionnaires;

CONSIDÉRANT la hausse du salaire minimum au 1^{er} mai 2016 représentant 40 % de la main-d'œuvre des Cuisines Nutri-Déli inc.;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des fruits et des légumes due aux variations des devises;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des aliments qui a progressé de 3,4 % de février 2015 à février 2016;

CONSIDÉRANT la hausse du prix de la viande;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'approuver les prix de vente des aliments offerts dans les cantines des écoles primaires et secondaires et des centres de la commission scolaire, et ce, pour l'année scolaire 2016-2017 ci-après au long détaillés :

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2016-2017
Soupe	170 ml	1,00
Soupe	285 ml	1,35
Met principal au primaire	Unité	3,50
Met principal au sec. et centre	Unité	3,90
Salades repas	55 gr. de protéides	3,90
Légumes cuits/riz ou substitut	125 ml	0,85
Crudité	130 gr.	1,35
Salades pâtes	150 ml	1,25
Salade végétarienne	350 ml	2,85
Salade végétarienne	150 ml	1,85
Salade César santé	350 ml	3,25
Salade César santé	150 ml	2,25
Pain et margarine	55 gr. / 7 gr.	0,85
Sandwich gourmet	75 gr. de protéides	3,25
Sandwichs œufs, fromage	45 gr. de protéides	2,85
Sandwichs jambon, poulet	45 gr. de protéides	2,85
Salade de fruits	125 ml	1,00
Compote de fruit	113 gr / 125	1,00
Gelée avec fruits	125 ml	1,00
Pouding au lait	125 ml	1,00
Dessert du jour	6cm x 8cm x 5cm	1,00
Fruits frais	moyen/unité	1,00
Assiette de fruits frais (en saison)	unité	1,00
Jus de fruits pur 100%	200 ml	1,10
Jus de fruits pur 100%	300 ml	1,60
Jus Dole pur 100%	340 ml	1,60
Jus Dole pur 100%	450 ml	2,60
Jus de fruits pur 100%	355 ml	2,60
Jus de fruits Oasis pur 100%	473 ml	2,95
Lait nature 2%	200 ml	1,00
Lait nature 2%	500 ml	1,65
Lait au chocolat 1%	200 ml	1,20
Lait au chocolat 1%	500 ml	2,40
Lait moustache saveur variés	375 ml	2,45
Lait de soya saveurs assorties	200 ml	1,75
Lait moustache saveur variés	200 ml	1,50
Eau Perrier	500 ml	2,25
Yogourt, saveurs variées	100 gr.	1,25
Yogourt grecque	100 gr	1,50
Yogourt a boire	200 ml	1,60
Yogourt tube	60 g.	1,00
Fromage en portion individuelle	20 à 30 gr.	1,15
Fromage en portion Philadelphia	18 gr	0,60
Fromage et raisin	85 gr.	1,80
Pizza bruschetta et fromage	8 cm x 12 cm	2,80
Craquelins et fromage	22 gr.	1,25
Cherrios multigrains	20 gr.	1,25
Cherrios multigrains	5 gr	0,25
Batonnets cuits au four	15 gr	1,10
Mini-craquelins au fromage	14 gr.	0,65
Fromage à la crème avec bagel	18 gr. / 90 gr.	2,40
Crème glacée/sundae, barre sorbet	100 ml	1,25
Grissol	20 gr.	0,25
Raisins secs	14 gr.	0,25
Biscuits soda/melba	pqt de 2	0,25
Maïs grillé	48 gr.	1,35
Galette maison à l'avoine	80 gr.	1,25
Galette pépittes chocolat 70%	80 gr	1,50
Galette à la farine d'avoine	50 gr.	1,00
Galette de riz soufflé	14 gr.	0,35
Muffin à base de céréales	125 gr.	1,85
Muffin à base de céréales bris 70%		2,00
Dessert à la carte	Unité	1,75
Comptoir à salade	100 gr.	1,60
Condiments variés, en portion	unité	0,25
Margarine en portion	7 gr.	0,25
Yo-cé (yogourt-fruit-céréale)	260 ml	2,60
Yo-cé et brisures de chocolat 70%	260 ml	2,90
Eau de source	500 ml	1,00
Assiette mono-usage 9"		0,15
Articles mono-usage		0,10

Prix de vente pour les distributrices automatiques (centre administratif et centre pour les adultes)

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2016-2017
Jus Dole 100 % pur	340 ml	1,75
Jus Dole 100 % pur	450 ml	2,75
Croustilles santé assorties	40 gr.	1,70
Barre de chocolat 70 %	unité	1,85
Café	170 ml	1,00
Café	260 ml	1,25

Tous les prix indiqués incluent les taxes de vente

Articles vendus au secondaire et centre seulement

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2016-2017
Rôties avec beurre	2 tranches/pain	1,25
Rôties /fromage/garniture	2 tranches/pain	2,25
Sandwich grillé au fromage		2,85
Rôties /jambon	2 tranches/pain	2,25
Biscuits à base de céréales	100 gr.	1,60
Pomme de terre au four	125 ml	1,25
Cornet de crème glacée	120 ml	1,75
Danoise cerise/yogourt grec	115 gr	1,85
Brioche	105 gr	1,85
Multi grain savoureux	43 gr.	1,35
Craquelins cuits au four	50 gr.	1,35
Café	228 ml	1,00
Café	342 ml	1,60
Café	456ml	1,90
Café	570 ml	2,00
Thé, tisane	Sachet	1,00

Adopté

REMPLACEMENT DES HOTTES ET ENLÈVEMENT DE CERTAINS PLAFONDS ACOUSTIQUES ET D'AMIANTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE CAP-JEUNESSE (RCE-1698/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'architecte Coursol-Miron Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-042) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 avril 2016 à 15 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Parfait électrique inc. FASRS Proconstruction de Montréal, au montant forfaitaire de 208 900 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 18 avril 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des hottes et enlèvement de certains plafonds acoustiques et d'amiante à l'école secondaire Cap-Jeunesse à l'entreprise Parfait électrique inc. FASRS Proconstruction de Montréal, au montant forfaitaire de 208 900 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION DE PLANCHERS À L'ÉCOLE L'OASIS ET À L'ÉDIFICE LE PARALLÈLE (RCE-1699/SRM)

ATTENDU QUE la firme Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-062) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 avril 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 208 553 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 18 avril 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de planchers à l'école l'Oasis et à l'Édifice le Parallèle à l'entreprise Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 208 553 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

CONTRÔLE D'ACCÈS DANS 10 ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) - PHASE 3 (RCE-1700/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Technélect et la firme d'architecture Hébert Zurita Danis Smith, architectes ont préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-069) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 avril 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 240 571 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 19 avril 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de contrôle d'accès dans 10 écoles de la CSRDN - phase 3 à l'entreprise Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 240 571 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

AMÉNAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS PLUSIEURS ÉCOLES - PHASE 2 (RCE-1701/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Technélect et la firme d'architecture Hébert Zurita Danis Smith, architectes ont préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-072) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 avril 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 184 764 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 19 avril 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat d'aménagement pour l'accessibilité aux personnes handicapées phase 2 à l'entreprise Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 184 764 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1702/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté